



## Formulaire de promesse de versement de la taxe d'apprentissage Base 2021

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage qui est de 0,68 % de la masse salariale. Celle-ci est désormais scindée en 2 parties :

- 87 % de la taxe d'apprentissage sont destinés au financement de l'apprentissage,
- 13 % de la taxe d'apprentissage sont destinés aux dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ex Hors-Quota)

Le Lycée Pape Clément de PESSAC est habilité à recevoir ces dépenses libératoires.

Vous pouvez donc effectuer le versement des 13 % de votre taxe d'apprentissage au Lycée Pape Clément – PESSAC **Code UAI : 0332722E - CODE APE : 8531 Z - SIRET : 193 327 228 000 14**

Entreprise /Raison sociale : .....

N° SIRET : .....

Activité principale : .....

Adresse :  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Adresse mail : .....

### Gestionnaire du dossier Taxe d'apprentissage du Lycée Pape Clément

NOM / Prénom : Mme LAMBERTY Hélène

Fonction : Gestionnaire/Agent Comptable

Email : ce.0332722e@ac-bordeaux.fr

Tél. : 05.57.26.63.00/ mobile : 06 29 30 96 25

### Votre versement :

Montant de votre versement : ..... €

A réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

Votre mode de paiement :

Chèque à libeller à l'ordre de l'« Agent comptable du Lycée Pape Clément »

Virement en date du ..... . Merci de mentionner « Raison Sociale » + TA 2021 dans le libellé du virement.

Date : ..... Cachet de l'entreprise

Nom, fonction et signature